



Avocats Rougier Viennois

T. 05 46 82 07 46
M. contact@avocatsrv.fr

LES DOCUMENTS À REMETTRE À VOTRE AVOCAT DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE EN MATIÈRE FAMILIALE

Afin de vous éviter la facturation des frais de photocopies, il vous est recommandé de prévoir **2 exemplaires** des documents utiles à la constitution de votre dossier, comme des documents nécessaires à votre éventuelle demande d'aide juridictionnelle :

- Votre livret de famille et celui de la personne résidant avec l'un ou l'autre, si vous avez des enfants à charge
- Votre carte d'identité
- Votre numéro de Sécurité Sociale et l'adresse de la Caisse concernée
- Une copie intégrale de votre acte de mariage
- Une copie intégrale de votre acte de naissance, celui de votre époux / se, et celui de chacun de vos enfants
- Une copie de votre éventuel contrat de mariage
- Votre déclaration des revenus de l'année écoulée, établie au printemps de l'année en cours
- Votre dernier avis d'imposition
- Le justificatif de l'intégralité de vos ressources depuis le début de l'année jusqu'à ce jour (pensions alimentaires reçues, indemnités Pôle Emploi, allocations CAF, pensions de retraite, salaires...)
- La carte grise du véhicule dont vous souhaitez conserver la jouissance
- Les tableaux d'amortissement de vos éventuels prêts, ou relevé récent de solde des crédits à la consommation renouvelables
- Le justificatif de vos éventuelles charges locatives,
- Le justificatif des charges régulières relatives à vos enfants (scolaires, périscolaires et extra-scolaires)

SIÈGE SOCIAL ROCHEFORT
65 rue du Dr. Paul Peltier
17300 Rochefort

SIÈGE SOCIAL LA ROCHELLE
240 Avenue Carnot
BP 1007 – 17000 La Rochelle

SIÈGE SOCIAL SAINTES
18 boulevard Guillet Maillet
17100 saintes